

Motion de soutien à Ingrid BETANCOURT - Citoyenneté d'Honneur de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme je vous l'avais indiqué lors du Conseil Municipal du 10 octobre écoulé, et dans le souci de défendre celles et ceux qui, ici ou ailleurs, incarnent la démocratie, je vous propose d'adopter la motion suivante et de la porter à la connaissance de personnalités pouvant oeuvrer en faveur de la libération d'Ingrid BETANCOURT :

«Au regard du combat difficile que mène Ingrid BETANCOURT, en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des populations les plus défavorisées,

Compte tenu de l'implication de l'intéressée pour l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie et considérant que son enlèvement le 23 février 2002 est une entrave au débat démocratique dans ce pays,

Qu'à travers son action et la situation dramatique qu'elle vit aujourd'hui, nous souhaitons créer un véritable élan de solidarité envers les 3 000 autres personnes enlevées en Colombie,

Compte tenu que nous devons l'aider et la soutenir dans ses combats et oeuvrer en faveur de sa libération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire Ingrid BETANCOURT Citoyenne d'Honneur de la Ville de Besançon».

«M. LE MAIRE : Je vous propose donc de voter une motion parce qu'au-delà d'Ingrid BETANCOURT, c'est la volonté de dire qu'on veut défendre ici un certain nombre de valeurs. Je n'oublie pas d'ailleurs la remarque que M. BONNET nous avait faite concernant le Commandant MASSOUD. Il faut qu'on note, comme je m'y étais engagé, de faire aussi quelque chose.

Je vous rappelle que ce sera la première citoyenne d'honneur de la Ville de Besançon, je ne crois pas qu'il y en ait eu d'autres auparavant et je pense que c'est bien qu'Ingrid BETANCOURT le soit.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, c'est tout à fait par hasard que j'interviens, enfin pas vraiment par hasard parce que je m'associe vraiment pleinement à ce vœu. Je voudrais donner un tout petit écho parce que la Colombie est un pays que je connais bien, que j'aime bien, où je vais régulièrement et j'y étais d'ailleurs la semaine dernière. Ce qui donne un petit écho à ce que vous faites et qui montre la très grande portée de cette motion, c'est que précisément les Colombiens sont des gens qui aiment beaucoup la France, et le droit public français, ça c'est très étonnant, a un rayonnement tout à fait exceptionnel en Colombie, notamment le droit administratif. C'est pourquoi j'y étais puisque la Colombie, et ça c'est extraordinaire, a organisé la semaine dernière un hommage en la mémoire du Professeur Jean RIBEIRO qui est un de nos grands publicistes français, dans une de leurs grandes universités avec l'ensemble des professeurs de droit public de ce pays. Et il faut savoir qu'en Colombie, les enseignants de droit public continuent au jour d'aujourd'hui à faire leurs cours sur la base des cours de droit public français. L'université où j'étais qui est une grande université du centre de Bogota a rendu le français obligatoire à la sortie de l'université. Donc ça montre que ce que nous faisons là aura certainement beaucoup d'écho dans ce pays.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je pense même que si vous retournez en Colombie, vous pourrez être notre ambassadeur là-bas.

M. Marcel POCHARD : Très volontiers.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est important que Besançon, qui est quand même aussi la ville natale de Victor HUGO, qui s'est beaucoup exprimé par rapport entre autres à la liberté et au combat pour la démocratie, puisse s'associer au combat d'Ingrid BETANCOURT. Et je suis particulièrement heureux que le premier citoyen d'honneur soit en fait une citoyenne et que ce soit quelqu'un qui se bat et qui a mis sa vie en péril, on ne sait d'ailleurs pas exactement ce qu'il en adviendra, pour la démocratie. Alors Monsieur POCHARD, vous pourrez donc si vous le voulez bien, transmettre ce message en Colombie. Je vais envoyer cette motion à M. CHIRAC, à M. RAFFARIN, à M. SARKOZY, à M. DE VILLEPIN, à M. PONCELET, à M. RAMIREZ qui est l'Ambassadeur de Colombie en France, au Secrétaire Général du Conseil de l'Union Européenne, Javier SOLANA, à M. Walter SCHWIMMER, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, à Pat COX, Président du Parlement Européen et à Romano PRODI, Président de la Commission Européenne. Voilà donc les personnes à qui nous l'enverrons. Cette liste n'est pas exhaustive. Vous qui connaissez bien la Colombie, Monsieur POCHARD, si vous pensez que nous devons l'envoyer à des associations de défense des droits de l'homme et autres en Colombie, on le fera volontiers.

M. Éric ALAUZET : Je voudrais dire qu'on peut mesurer la portée de cette motion à l'inquiétude que suscite la situation d'Ingrid BETANCOURT, qu'aujourd'hui on a toutes les raisons d'être inquiet et que récemment la porte-parole de son parti, OXYGENO VERDO a interpellé le Gouvernement et les Forces Armées Révolutionnaires (FARC) avec les mots suivants : nous voulons savoir si elle n'est pas décédée. On voit bien que la situation est extrêmement grave et je voulais aussi m'associer au Maire pour saluer le courage de cette femme d'une trempe exemplaire dans la lignée d'un Chico Mendès, une personnalité capable d'une abnégation qui force à l'admiration et que rien ne semble arrêter car elle a été faite prisonnière lorsqu'elle s'est rendue en territoire hostile pour aller voir son ami maire qui était en train de pacifier une zone hostile entre les FARC et les habitants. Donc je crois qu'il faut qu'on soutienne Ingrid BETANCOURT, c'est une francophile, son engagement dans la lutte pour la démocratie, son engagement aussi pour la préservation de l'environnement et parce que cet acte est un acte de violation des droits de la personne et de l'expression, et puis aussi parce que c'est une des rares voix là-bas en Colombie à militer pour une solution pacifique par rapport au plan Colombie qui ressemble aujourd'hui à une solution militaire. Donc je crois que nous pouvons être fiers d'elle, fiers de ce qu'elle a réalisé jusque-là et elle mérite que nous l'honorions aujourd'hui et que nous participions à ce grand mouvement autour d'elle. Il y a déjà une centaine de communes en France qui ont fait Ingrid BETANCOURT citoyenne d'honneur pour que la communauté internationale se mobilise et je crois que ce qu'a indiqué M. POCHARD plaide en faveur de cet acte de politique locale mais qui peut avoir des répercussions très loin.

M. Marcel POCHARD : Il se trouve qu'Ingrid BETANCOURT a une sœur, une femme tout à fait remarquable aussi qui, je pense, apprécierait beaucoup de recevoir cette motion. Il suffit de la faire passer par l'Ambassadeur de France à Bogota qui la connaît vraiment très bien.

M. LE MAIRE : Ce sera fait Monsieur POCHARD.

Je pense qu'il y a donc unanimité totale. Je vous remercie. Désormais Ingrid BETANCOURT est citoyenne d'honneur et nous allons continuer à militer pour qu'elle retrouve très vite la liberté, sa famille et ses enfants et nous suivrons attentivement cette situation».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette motion.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2002.